

DELEG – Direction Juridique

DELEGATION DE SIGNATURE A Mme SABBA BENDERRADJI

Monsieur Didier PAPACALODOUCA, agissant en qualité de Directeur Général par intérim de 13 Habitat sur le fondement de l'article R.421-18 alinéa 9 du Code de la Construction et de l'Habitation,

- Vu la délibération n° **2-B.25.003** du Bureau du Conseil d'Administration du 27 mars 2025
- Vu l'article R.421-18 alinéa 9 du Code de la Construction et de l'Habitation
- Considérant que **Mme Sabba BENDERRADJI** exerce les fonctions de **Directrice Juridique**

Donne délégation à **Mme Sabba BENDERRADJI** pour signer les actes suivants :

- Les marchés et avenants, dans les domaines dont il la charge, **inférieurs à 40 000 € HT** s'inscrivant dans le cadre de budgets prédéfinis, ainsi que les documents et actes y afférant suivants :
 - ◇ les courriers de demande de compléments, précisions, négociations ;
 - ◇ les courriers de notifications et de rejet des candidatures et des offres ;
 - ◇ les courriers d'attribution et de notification du marché / de la commande.
- Les ordres de service, les bons de commandes, les décomptes généraux, les mises en demeure, les attestations de mainlevée de caution ou garantie et tout courrier ou décision relevant du suivi technique, administratif et financier des marchés relatifs à son domaine d'activité ;
- Les conventions sous seing-privé ou actes authentiques, relatifs aux opérations immobilières et foncières, ainsi que l'ensemble des actes de disposition pouvant intéresser 13 HABITAT : cession, acquisition, baux emphytéotiques et à construction, servitudes, état descriptif de division, règlement de copropriété, statuts d'ASL ou d'AFUL ;
- Les conventions sous seing-privé ou actes authentiques relatifs aux mises à dispositions de terrains ;
- Les procès-verbaux de bornage et documents d'arpentage ;
- Les demandes d'évaluation auprès de la direction immobilière de l'Etat ;
- Les correspondances liées à la vente de patrimoine immobilier et notamment :
 - Les demandes d'autorisation de vente ;
 - Tous courriers de réponses à une proposition d'achat
 - Toute correspondance liée aux appels à manifestations d'intérêts
- Les correspondances échangées avec les Juridictions saisies de contentieux concernant 13 HABITAT ;
- Les requêtes en référé constat avant travaux ;
- Les déclarations de sinistres, ainsi que toutes correspondances liées au suivi des déclarations de sinistres ;
- Les certifications et autorisations de paiement en matière d'assurance, et notamment les appels à cotisation et régularisations de primes ;
- Les souscriptions de garanties assurances constructions (dommages-ouvrages et complémentaires), conformément aux marchés en cours ;
- Les quittances subrogatives en matière d'assurances ;
- Les correspondances courantes liées à l'activité de sa Direction ;
- La commande, l'attestation de service fait et l'autorisation de paiement pour les dépenses relevant de son domaine d'activité et s'inscrivant dans le cadre de budgets prédéfinis ;
- La prise en compte de produits ou de charges en lien avec l'activité de sa Direction ;
- Les autorisations de remboursement des frais de déplacement du personnel de sa Direction ;

Marseille, le 27 mars 2025

Le Directrice Juridique

Sabba BENDERRADJI

Le Directeur Général par Intérim

Didier PAPACALODOUCA

Conformément aux dispositions de l'article R.421-5 du code de Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille – 22/24 rue Breteuil – 13006 Marseille – Tel : 04.91.13.48.13 – Fax : 04.91.81.13.87 – dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié par remise en main propre le 27/4/2025